



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR08049DGAL

**ARRÊTÉ du 27 novembre 2008
modifiant l'arrêté du 29 avril 2008 portant nomination au Groupement national
interprofessionnel des semences, graines et plants (GNIS)**

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu la loi n° 77-731 du 7 juillet 1977 portant validation de divers décrets instituant des organismes professionnels ou interprofessionnels ;

Vu le décret n° 62-585 du 18 mai 1962 relatif au Groupement national interprofessionnel des semences, graines et plants (GNIS) ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2008 portant nomination au Groupement national interprofessionnel des semences, graines et plants (GNIS),

ARRÊTE

Article 1^{er}

Est modifié ainsi qu'il suit l'arrêté du 29 avril 2008 susvisé :

I – Pour la section « semences de plantes oléagineuses » :

Au titre de la Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux (FOP) :

Lire : « Olivier LADEVEZE », au lieu de « Serge CHAUVIN ».

Article 2

Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 novembre 2008

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur Général de l'Alimentation

Jean-Marc BOURNIGAL